

ment of a joint Federal-Provincial Immigration Committee to monitor immigration activities. (English and French).—*Sessional Paper No. 303-5/190.*

The following Notice of Motion having been called was transferred to Government Orders for consideration later this day or at the next sitting of the House pursuant to Standing Order 21 (2):

That the Annual Report of the Department of Veterans Affairs, the Reports of the Chairmen of the Canadian Pension Commission, Pension Review Board, and War Veterans Allowance Board, and the Report of the Bureau of Pensions Advocates, for the fiscal year ended March 31, 1977, tabled on November 14, 1977, be referred to the Standing Committee on Veterans Affairs.—*The Deputy Prime Minister and President of the Privy Council.*

The Order being read for the consideration of the report stage of Bill C-16, An Act to amend the Bank Act and the Quebec Savings Banks Act, as reported (without amendment) from the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs;

On motion of Mr. MacEachen for Mr. Chrétien, seconded by Mr. Cullen, the Bill was concurred in at the report stage.

Mr. MacEachen for Mr. Chrétien, seconded by Mr. Cullen, moved,—That the Bill be now read a third time and do pass.

And debate arising thereon;

[At 5.00 o'clock p.m., Private Members' Business was called pursuant to Standing Order 15 (4)]

(Notices of Motions)

By unanimous consent, all items preceding No. 25, were allowed to stand.

Mr. Lambert (Bellechasse), seconded by Mr. Allard, moved,—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of having Parliament adopt a measure authorizing payment of an allowance to housewives who remain at home to take care of their family instead of joining the labour market, the purpose being to ensure a global income corresponding to the family's needs by providing an additional family income to that earned by the father.—*(Notice of Motion No. 25).*

And debate arising thereon;

The hour for Private Members' Business expired.

Debate was resumed on the motion of Mr. MacEachen for Mr. Chrétien, seconded by Mr. Cullen,—That Bill C-16, An

nant l'institution d'un comité fédéral-provincial de l'immigration. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 303-5/190).

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux ordres émanant du gouvernement et son examen est décrété pour la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que le rapport annuel du ministère des Affaires des anciens combattants, les rapports du président de la Commission canadienne des pensions, du président du Conseil de révision des pensions et du président de la Commission des allocations aux anciens combattants, ainsi que le rapport du Bureau de services juridiques des pensions, sur les travaux de l'année financière terminée le 31 mars 1977, déposés le 14 novembre 1977, soient déferés au Comité permanent des affaires des anciens combattants.—*Le vice-premier ministre et président du Conseil privé.*

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-16, Loi modifiant la Loi sur les banques et la Loi sur les banques d'épargne de Québec, rapporté sans amendement par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Sur motion de M. MacEachen, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Cullen, ce bill est agréé à l'étape du rapport.

M. MacEachen, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Cullen, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles précédant le numéro 25 sont réservés.

M. Lambert (Bellechasse), appuyé par M. Allard, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de faire adopter par le gouvernement une mesure qui autoriserait le versement d'une allocation à la mère de famille qui demeure à la maison pour prendre soin de la famille au lieu d'aller sur le marché du travail, et cela en vue d'assurer un revenu familial supplémentaire aux revenus gagnés par le père et correspondant aux besoins de la famille.—*(Avis de motion n° 25).*

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. MacEachen, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-16, Loi modifiant la Loi sur les banques et la Loi sur les banques